

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la 6^e réunion de l'année 2021 du **comité exécutif** du Cégep de Rimouski, tenue le **mardi 6 avril 2021, à 16h**, en visioconférence Zoom, sous la présidence de Monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier (président)
M. Raymond Lacroix
Mme Janice Lemoignan (retard justifié)
M. Michel Pineault
M. Philippe Saindon

ABSENCE

Mme Jocelynn Meadows (absence motivée)

INVITÉE

Marie-Josée Proulx

21-06.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

21-06.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

21-06.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES 4E ET 5E RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEXEC 21-04 ET 21-05) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Le président fait la revue des procès-verbaux des 4^e et 5^e rencontres tenues respectivement les 2 et 11 mars dernière en vue de leur adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les procès-verbaux tels que présentés.

21-06.04 RÉSIDENCES (RÉFECTION GÉNÉRALE DES PAVILLONS - LOT 5) / RÉFECTION DE LA TOITURE DU BASILAIRE ADMINISTRATIF - ÉTÉ 2020 / LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : POUR ADOPTION

Madame Marie-Josée présente un état de la situation à savoir qu'une étude d'expertise déposée en mars 2013 par la firme professionnelle Les Architectes Goulet et Lebel a permis de constater que des travaux majeurs de réfection s'avéraient nécessaires sur les diverses ailes des Résidences du Cégep de Rimouski. Étant donné l'importance des interventions requises (estimation du coût du projet global à l'époque à 12,749 M\$), la réalisation des travaux en question a dû être échelonnée sur plusieurs années afin d'en atténuer l'impact sur l'enveloppe du budget des investissements immobiliers du Collège de même que sur le déroulement des activités courantes des Résidences.

Jusqu'à présent, une première phase de travaux a été réalisée durant l'été 2012 (regroupement d'interventions qualifiées d'urgentes à l'époque), une seconde entre les mois de janvier et de septembre 2014 (réfection générale de la tour BLEUE), une troisième deux (2) ans plus tard, entre les mois de janvier et de septembre 2016 (réfection générale de la tour JAUNE) et finalement, une quatrième durant l'été 2017 (seconde phase de réfection de la sous-station électrique principale du complexe et réfection de la toiture de la tour VERTE).

Une cinquième phase de travaux fut par la suite planifiée pour l'été 2020. Celle-ci consistait essentiellement en la réalisation de la réfection de la toiture du basilaire administratif du complexe, travaux faisant l'objet du présent projet de résolution.

La firme professionnelle Les Architectes Goulet et Lebel a été mandatée pour la préparation des plans et devis ainsi que pour assurer le suivi de chantier nécessaires au bon déroulement des travaux précités.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé à l'entreprise Ferblanterie de Matane inc. (Matane, Québec), plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 283 988,25 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, une petite intervention supplémentaire a dû être réalisée par l'entrepreneur retenu afin de tenir compte de conditions de chantier observées sur les lieux, conditions non visibles et non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. L'intervention précitée a alors fait l'objet de l'ordre de changement ci-joint qui inclut également le remboursement d'une allocation incluse au contrat, mais non utilisée pour couvrir de potentiels problèmes de pourriture sous la membrane qui n'auraient pu être identifiés lors de la réalisation des relevés préliminaire. Ces ordres de changement se soldent par un crédit total de 3 184,81 \$.

(PAGE 1 DE 2)

Le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est donc au final de 280 803,44 \$ soit, la valeur du contrat d'origine majoré de -1,12 % en raison de la hauteur du crédit de l'ordre de changement. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités.

CONSIDÉRANT

- ✓ Que les travaux sont exécutés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques modalités administratives qui restent encore à compléter;
- ✓ La recommandation de la firme professionnelle responsable du suivi du projet;
- ✓ La recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit autorisé la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable de la réalisation des travaux de réfection de la toiture du basilaire administratif des Résidences du Cégep de Rimouski, durant l'été 2020, dès que ce dernier aura donné suite aux modalités administratives qui restent encore à satisfaire. La chose se traduira alors par l'émission d'un chèque de 28 080,34 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise Ferblanterie de Matane inc. (Matane, Québec).

Les paiements réalisés dans le cadre de ce dossier totaliseront à ce moment 280 803,44 \$, soit 100 % du coût total du projet.

Le solde relatif au projet sera alors nul.

21-06.05 CÉGEP - ÉTAGE A-100 / TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DES LABORATOIRES DU DÉPARTEMENT DE TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE / PAIEMENT FINAL DE LA PHASE II DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DU RÉSIDUEL DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : POUR ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx explique que des travaux de réfection et d'aménagement s'avéraient nécessaires dans différents locaux utilisés par le Département de techniques de génie mécanique du Cégep de Rimouski afin d'y permettre la mise à niveau d'équipements pédagogiques existants ainsi que pour y implanter de nouvelles technologies (telles que des cellules robotisées et du développement de procédés 3D) permettant d'offrir des formations actualisées, répondant mieux aux exigences du marché du travail.

Les travaux consistaient principalement à réaménager des salles de classe et des laboratoires de l'étage 100 dans l'aile A pour y recevoir les nouveaux équipements requis de même que pour offrir des espaces davantage adaptés à la formation technique en génie mécanique. L'accès au département a été modernisé. Une zone dédiée aux étudiantes et aux étudiants, incluant une aire d'exposition pour leurs projets ainsi que des espaces pour leurs effets personnels, a été créée. Des portes de grandes dimensions ont été ajoutées pour faciliter la manutention d'équipements volumineux. Une salle de toilette vétuste a également été rénovée. La ventilation a été revue pour l'ensemble des locaux; certains ont même été climatisés et dotés d'éléments pour le contrôle de l'humidité ambiante. Des travaux d'électricité et de plomberie ont également été nécessaires pour permettre le fonctionnement des nouveaux équipements.

Étant donné leur ampleur et l'étroitesse relative du calendrier de réalisation possible en dehors des périodes d'études, les travaux précités ont dès le départ été scindés en deux (2) phases distinctes (la première réalisée durant l'été 2019 et la seconde durant l'été 2020) afin d'en atténuer les impacts sur les activités pédagogiques du département dont il est ici question.

Les firmes professionnelles GLCRM Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – Architectes (spécialité Architecture) et TETRA TECH QI (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités (PHASES I et II) ont initialement été estimés à 922 971 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir des enveloppes d'immobilisation normalisées des budgets des investissements 2019-2020 et 2020-2021 du Collège de Rimouski.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Construction G. Lepage inc. (Rimouski, Québec) au montant total de 802 903,77 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement présents dans le document ci-joint.

Considérant la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q., 2006, c. 29) et ses règlements d'application qui permet au dirigeant d'un organisme public (le conseil d'administration), directement ou par délégation (au comité exécutif ou au directeur général), d'autoriser la réalisation de modifications à un contrat de construction, le tout par tranches maximales successives de 10 % du montant initial du contrat dans le cadre d'une même délégation, le 24 mars 2020, le comité exécutif du Cégep a ainsi autorisé une allocation supplémentaire pouvant aller jusqu'à 10 % du montant initial (CE 20-04.06).

Le montant total révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de 940 161,72 \$. Le pourcentage de dépassement de coûts représente donc au final 17,1 % de la valeur du contrat original soit 137 257,95 \$. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités.

CONSIDÉRANT

- ✓ Que les travaux sont exécutés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques modalités administratives qui restent encore à compléter;
- ✓ La recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;
- ✓ La recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;
- ✓ L'autorisation préalable par le comité exécutif du 24 mars 2020 pour le dépassement de coût du projet;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit autorisé le paiement final et la libération du résiduel de la retenue contractuelle de 10 % du projet de réfection et d'aménagement des laboratoires du Département de techniques de génie mécanique du Cégep de Rimouski à l'entrepreneur responsable des travaux, et ce, dès que ce dernier aura donné suite aux modalités administratives qu'il lui reste à satisfaire. Le paiement en question se traduira alors par l'émission d'un chèque de 66 067,62 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise Construction G. Lepage inc. (Rimouski, Québec).

Les paiements réalisés dans ce dossier (PHASE I + PHASE II) totaliseront à ce moment 940 161,72 \$, soit 100 % du coût total du projet.

Le solde relatif au projet sera alors nul.

21-06.06 NOMINATION AU POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE OU GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF AUX PROJETS ET INFRASTRUCTURES : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier informe les membres du conseil d'administration que Monsieur Nicolas Parent, titulaire du présent poste de gestionnaire administratif aux Projets et infrastructures, quittera pour la retraite le 30 juin prochain.

Afin d'amorcer le processus de dotation du poste en question, l'offre d'emploi fut publiée en février et le comité de sélection, créé conformément à l'article 11.4 e) de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion), procéda ensuite à des entrevues.

Au terme du processus de dotation, le comité est parvenu de façon unanime à faire une recommandation aux membres du comité exécutif.

CONSIDÉRANT

- ✓ Le poste à pourvoir;
- ✓ Les règles de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (catégorie D-4 du Cahier de gestion);
- ✓ La recommandation unanime du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de monsieur Michaël Vallée au poste de gestionnaire administrative ou administratif aux Projets et infrastructures.

21-06.07 DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIAL (DEC) ET DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) : POUR ADOPTION

Monsieur François Dornier indique qu'à intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le Comité exécutif doit émettre un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue.

CONSIDÉRANT

- ✓ Les lois et règlements en vigueur;
- ✓ Que toutes les pièces justificatives ont été fournies;
- ✓ La recommandation de la direction des Études;

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par madame Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit d'autoriser le Comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

21-06.08 AFFAIRES DIVERSES

M. Dornier informe que des validations sont en cours dans le cadre du remaniement du règlement no. 1 et le règlement no. 8 tel que recommandé par les membres du comité optimisation lors de leur rencontre du 30 mars. Ainsi des discussions ont eu lieu avec un avocat de la Fédération des cégeps pour obtenir un avis indépendant sur les balises souhaitées. On devrait pouvoir faire un suivi au CA avec le rapport finale soit en mai ou en juin prochain.

21-06.09 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 16 h 25.

Le président (M. François Dornier)

La secrétaire (Mme Marie-Josée Ross)